



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 07 novembre 2023 à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 29 août 2023
2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mercredi 18 octobre 2023
3. Construction de 7 pavillons locatifs séniors
4. Construction pavillons locatifs pour séniors : demande de subvention au titre de la DETR
5. Construction pavillons locatifs pour séniors : demande de subvention au titre du fonds d'investissement rural
6. Construction pavillons locatifs pour séniors : demande de subvention au titre du contrat Agglo-Commune
7. Admission en non-valeur
8. Remplacement tracteur : consultation
9. Recensement général de la population
10. Téléphonie école maternelle
11. Délégation de maîtrise d'ouvrage
12. Décision modificative budget principal
13. Décision modificative budget annexe Le Fief d'Aubigny
14. Rabattage haie attenante au lotissement Le Parc d'Aubigny
15. Pose films opaques salle de Convivialité Placy-Montaigu
16. Enquête publique en vue du déclassement partiel d'un chemin rural et d'une voie communale
17. Délégation au Maire – Admission en non-valeur
18. Mutuelle communale

**Présents :** GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy – NEEL Nelly – LENOIR Yannick - GUERARD Christophe - GAUTIER Valéry - BINET Marcel - PAGNON Josiane - HEREL Sylvie - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - DELAFOSSE Sandrine - DJABALI Laurette.

**Absents excusés et représentés :** PARCOIT Sylvia pouvoir à DELARUE Isabelle – SALMON Laurent pouvoir DESPREY Annabelle – CAILLOT Alexis pouvoir à ROSET Guy.

**Absents excusés :** HAMOND Claude.

**Absents :** PETIT Thierry - FOUCHARD Valérie - GRAVE Estelle - HEREL Stéphanie.

**Secrétaire de séance :** PAGNON Josiane.

**Le quorum est atteint.**

**1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AOÛT 2023.**

Le compte rendu de la réunion du mardi 29 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **2-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023.**

Le compte rendu de la réunion du mercredi 18 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **3-DELIBERATION 2023/062 – CONSTRUCTION DE 7 PAVILLONS LOCATIFS SENIORS**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur Le maire et pris connaissance de l'avant-projet détaillé relatif à la construction de 7 pavillons locatifs à destination des séniors et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avant-projet détaillé présenté.
- **Autorise** monsieur le Maire à lancer la consultation relative au projet susvisé.

## **4-DELIBERATION 2023/063 – CONSTRUCTION PAVILLONS LOCATIFS POUR SENIORS: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** auprès de l'état une subvention au titre de la DETR pour le projet susvisé et approuve le plan de financement prévisionnel figurant en annexe de la présente délibération.
- **Dit** que monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **5-DELIBERATION 2023/064 – CONSTRUCTION PAVILLONS LOCATIFS POUR SENIORS: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** auprès du conseil départemental de la Manche une subvention au titre du fonds d'investissement rural pour le projet susvisé et approuve le plan de financement prévisionnel figurant en annexe de la présente délibération.
- **Dit** que monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **6-DELIBERATION 2023/065 – CONSTRUCTION PAVILLONS LOCATIFS POUR SENIORS: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT AGGLO-COMMUNE**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** auprès de Saint-Lô Agglo une subvention au titre du contrat agglo-commune pour le projet susvisé et approuve le plan de financement prévisionnel figurant en annexe de la présente délibération.
- **Dit** que monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **7-DELIBERATION 2023/066 – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du courriel en date du 22/08/2023 reçu de la DGFIP de la Manche (SGC Saint-Lô) et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'admettre en non-valeur les créances ci-après pour un montant total de 1 949,49 €**

Monsieur A	25,10 €
Monsieur B	0,02 €
Monsieur C	6,90 €
Monsieur D	0,04 €
Madame A	68,00 €
Société A	32,00 €
Société B	32,00 €
Banque A	50,00 €
Monsieur E	62,40 €
Société C	412,67 €
Monsieur F	305,33 €
Monsieur F	340,20 €
Madame B	70,20 €
Madame C	130,00 €
Monsieur G	16,06 €
Madame D	212,00 €
Monsieur H	48,00 €
Monsieur I	138.57 €

#### **8-DELIBERATION 2023/067 – REMPLACEMENT TRACTEUR : CONSULTATION**

Le conseil municipal, dans le cadre du remplacement prochain du tracteur véhiculant l'épaveuse, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Autorise** monsieur le Maire à lancer la consultation réglementaire.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **9-DELIBERATION 2023/068 – RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le recensement général de la population de la commune aura lieu du 19 janvier au 18 février 2024 et qu'il y a lieu de procéder au recrutement d'un coordonnateur et de 7 agents recenseurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Autorise** monsieur le Maire à procéder au recrutement ci-dessus et fixe les rémunérations comme suit :  
Coordonnateur : SMIC et 50€ par demi-journée de formation.  
Agents recenseurs : 50€ par demi-journée de formation, 1,50 €/logement et 2 €/habitant.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **10- DELIBERATION 2023/069 – TELEPHONIE ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire informe les membres présents ~~que suite à l'installation de la fibre au sein de l'école maternelle~~ qu'il y a lieu de faire évoluer l'équipement relatif à la téléphonie *en vue de rendre les secteurs périscolaire et scolaire indépendants\**.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis reçus et en avoir délibéré, par 18 voix pour et 3 abstentions (GOULHOT Gilles, BINET Marcel et DELAFOSSE Sandrine) :

- Décide de solliciter la société HEXATEL pour un coût TTC de 5 302 €.

#### **11-DELIBERATION 2023/070 – DELEGATION MAITRISE D’OUVRAGE**

Monsieur le Maire donne lecture du courriel reçu de la commune de TORIGNY-LES-VILLES tendant à confier à la commune de Saint-Amand-Villages la maîtrise d’ouvrage relatif au futur aménagement de la rue Saint-Jean, aménagement qui visera notamment à sécuriser le transit des vélos.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- Accepte d’assurer la maîtrise d’ouvrage de l’aménagement sécurisé.
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **12-DELIBERATION 2023/071 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l’unanimité :

- Adopte la décision modificative qui suit :

##### **Section fonctionnement**

###### **Dépenses**

Article 681	Provision créances douteuses	2 000€
Article 65748	Subvention personne de droit privé	1 000€
Article 6413	Personnel non titulaire	8 000€
Article 023	Virement section investissement	183 702€
Article 615 228	Entretien autres bâtiments	-194 702€

##### **Section d’investissement**

###### **Dépenses**

Article 2181	Installations générales	5 302€
Article 2157	Matériel et outillage technique <i>(Tracteur et épareuse) *</i>	177 500€
Article 2163	Acquisition matériel informatique	900€

###### **Recettes**

Article 021	Virement de la section de fonctionnement	183 702€
-------------	--	----------

#### **13-DELIBERATION 2023/072 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE LE FIEF D’AUBIGNY**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l’unanimité :

- Adopte la décision modificative ci-après :

##### **Section de fonctionnement**

###### **Recettes**

Article 7015	Vente de terrains aménagés	121 213 €
--------------	----------------------------	-----------

#### **14-DELIBERATION 2023/073 – RABATTAGE HAIE ATTENANTE AU LOTISSEMENT LE PARC D'AUBIGNY**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du devis établi par l'entreprise adaptée Manche Multiservices en vue du rabattage de la haie communale attenante au lotissement « Le Parc d'Aubigny » et après en avoir délibéré, **par 20 voix pour et 1 abstention** (GOULHOT Gilles) :

- **Approuve** ledit devis qui s'établit à 1 578,36 € TTC.

#### **15-DELIBERATION 2023/074– POSE FILMS OPAQUES SALLE DE CONVIVIALITE PLACY-MONTAIGU**

Le conseil municipal après avoir entendu monsieur le Maire et pris connaissance du devis proposé par l'entreprise SD COMM en vue de l'installation de films opacifiants sur les vitres de la salle de convivialité de Placy-Montaigu et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le devis proposé pour un montant TTC de 1 284 €.

#### **16-DELIBERATION 2023/075 – ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT PARTIEL D'UN CHEMIN RURAL ET D'UNE VOIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe les membres présents que deux riverains demeurant respectivement aux lieux-dits « La Billerie » et « Les Tacqueries » ont sollicité la possibilité de se voir rétrocéder une parcelle attenante à leur propriété. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Autorise** monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique visant à déclasser les parcelles concernées.
- *Les futurs acquéreurs prendront en charge les frais relatifs à l'opération\*.*

#### **17-DELIBERATION 2023/076 - DELEGATION AU MAIRE – ADMISSION EN NON VALEUR**

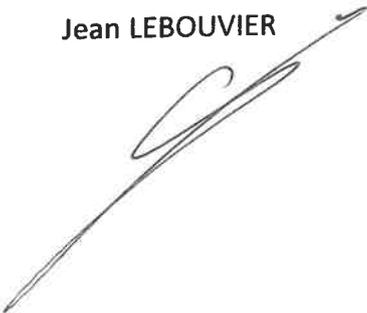
Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Décide** conformément au décret n°2023-523 du 29 juin 2023 de déléguer à monsieur le Maire la décision d'admettre en non-valeur les créances d'un montant inférieur à 100€.

#### **18-MUTUELLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier (pétition) d'habitants sollicitant la mise en place d'une mutuelle communale. Après discussion sur le bien fondé d'une telle demande un contact sera pris avec l'association ACTIOM en vue de connaître les modalités réglementaires.

Le maire,  
Jean LEBOUVIER



La secrétaire de séance,  
Josiane PAGNON



*\*Les remarques faites par M ROSET (lors de la réunion de CM du 12/12/2023) sont notées en Rouge*